



**Métropole  
du Grand Paris**

**DECISION MODIFICATIVE  
N°2 – 2023**

Rapport de présentation

<b>Un ajustement de la section de fonctionnement afin de renforcer les actions métropolitaines.....</b>	<b>3</b>
Des ressources inchangées en décision modificative n° 2 (DM2) .....	3
Des dépenses supplémentaires de fonctionnement limitées (+4,1 M€), principalement pour l'aménagement du territoire et en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024 .....	3
1- La Métropole accélère la conduite ou la préparation d'opérations d'aménagement (+1,7 M€) .....	3
2- La Métropole renforce son action en faveur des Jeux Olympiques et en soutien des manifestations sportives d'ampleur (+1,1 M€) .....	3
3- La Métropole apporte son soutien au peuple marocain frappé par le séisme du 8 septembre 2023 (+0,5 M€) .....	4
4- La mise en œuvre des autres politiques métropolitaines nécessite des ajustements de crédits à la marge (+0,2 M€) .....	4
5- Les autres évolutions des dépenses de fonctionnement sont contenues (+0,6 M€) .....	4
<b>Une section d'investissement qui traduit le rééchelonnement de certains crédits, à niveau d'engagements pluriannuels stable .....</b>	<b>5</b>
La consommation progressive de l'enveloppe affectée au fonds des équipements structurants entraine de nouvelles affectations de crédits de paiements au sein de l'AP et un report de crédits en 2024 : -4,1 M€ en CP 2023 .....	5
Les besoins complémentaires en AP sont limités et des reports de crédits de paiement en 2024 sont prévus : +0,2 M€ en AP ; -7,6 M€ en CP 2023 .....	6
Après prise en compte du décalage de perception de recettes à hauteur de 10,4 M€, la DM2 est équilibrée.....	7

## Un ajustement de la section de fonctionnement afin de renforcer les actions métropolitaines

En fonctionnement, seules les dépenses présentent des évolutions de crédits, puisque les ajustements de recettes issus des notifications de fiscalité et de dotations du printemps ont été réalisés lors de la décision modificative n° 1 (DM1) votée par le Conseil métropolitain le 13 juillet 2023.

## Des ressources inchangées en décision modificative n° 2 (DM2)

La DM1 ayant pris acte des notifications de produits définitifs de dotations et prévisionnels de fiscalité reçues postérieurement à l'élaboration du budget primitif, les recettes de fonctionnement de DM2 ne présentent pas d'évolution. Comme chaque année, les écarts entre les notifications provisoires et définitives de produits de fiscalité seront constatés au compte administratif. A ce titre, une actualisation du produit de TVA perçu par la Métropole sera notamment effectuée en tenant compte de la dynamique nationale 2023 constatée.

## Des dépenses supplémentaires de fonctionnement limitées (+4,1 M€), principalement pour l'aménagement du territoire et en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024

- 1- La Métropole accélère la conduite ou la préparation d'opérations d'aménagement (+1,7 M€)

Le montant définitif de certains marchés ou mandats d'études pour l'accompagnement et le suivi des zones d'aménagement étant désormais connu, la DM2 permet l'engagement de l'ensemble des crédits correspondants : total de 1,3 M€ pour la ZAC Plaine Saulnier, l'opération d'intérêt métropolitain Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan et le Projet Partenarial d'Aménagement du Mont d'Est à Noisy-le-Grand.

Des crédits complémentaires sont également inscrits pour des études d'ingénierie diverses, l'assistance à la création de la ZAC du Blanc Mesnil ou encore une subvention à l'association Ekopolis, pour un total de 0,4 M€.

- 2- La Métropole renforce son action en faveur des Jeux Olympiques et en soutien des manifestations sportives d'ampleur (+1,1 M€)

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques et en lien avec sa politique cyclable, la Métropole souhaite faciliter le recours au vélo pendant les Jeux, en soutenant la mise en œuvre de stationnements temporaires à travers le financement à hauteur de 0,6 M€ d'un service de stationnement et de location de vélo assuré par Paris 2024.

En complément, des crédits supplémentaires sont inscrits pour diverses actions dédiées à la préparation des Jeux et à l'accompagnement de l'héritage immatériel de ceux-ci : billetterie, participation aux frais de structure de la SOLIDEO, appel à projets « Impact 2024 », expositions dans le cadre de l'Olympiade culturelle, visites du Centre aquatique olympique, kits pédagogiques destinés aux scolaires, pour un total de 1 M€, en partie compensé par le report de certains crédits en 2024 (- 0,7 M€), notamment le financement de sites de célébration. La Métropole accompagne également trois communes pour l'accueil de « villages rugby » à l'occasion de la Coupe du monde de rugby de 2023 (+0,3 M€).

- 3- La Métropole apporte son soutien au peuple marocain frappé par le séisme du 8 septembre 2023 (+0,5 M€)

Sensible au drame qu'a constitué le séisme survenu dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, la Métropole affirme sa solidarité et son soutien à la population marocaine à travers l'attribution d'une subvention de 0,5 M€ dans le cadre du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- 4- La mise en œuvre des autres politiques métropolitaines nécessite des ajustements de crédits à la marge (+0,2 M€)

Alors que les aides aux syndicats de copropriété attribuées dans le cadre du programme SARE sont renforcées (+0,5 M€), les actions de développement économique nécessitent des crédits supplémentaires de 0,4 M€ dont 0,2 M€ dans le cadre de l'inclusion numérique, tandis celles de GEMAPI évoluent peu (+0,1 M€). Certains marchés initialement prévus en 2023 font quant à eux l'objet de décalage en 2024 (accompagnement des projets Inventons la Métropole du Grand Paris et dialogues avec les citoyens, pour un total de -0,8 M€).

- 5- Les autres évolutions des dépenses de fonctionnement sont contenues (+0,6 M€)

Les charges de personnel augmentent de 0,3 M€ soit +2,6%, en raison des projections de recrutements d'ici la fin de l'exercice 2023. Le reste des crédits supplémentaires (0,3 M€) couvre les frais financiers (ajout des charges d'intérêt du volume d'emprunt 2023 prévu en DM1 au titre de l'aqua-prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations), les frais de fonctionnement du Conseil et une provision de dépenses imprévues.

Le total des dépenses de fonctionnement supplémentaires en DM2 (+4,1 M€) est financé par la consommation de l'excédent dégagé en DM1 (-2,8 M€) et la diminution du virement à la section d'investissement (-1,3 M€ = dépense d'ordre, soit une écriture comptable qui se répercutera sur les recettes d'ordre de la section d'investissement).

## Une section d'investissement qui traduit le rééchelonnement de certains crédits, à niveau d'engagements pluriannuels stable

Pour rappel, conformément aux engagements du Président OLLIER, la DM1 de juillet 2023 a mobilisé une grande partie des ressources supplémentaires de fiscalité notifiées après l'élaboration du budget primitif pour soutenir les communes en fonctionnement à travers une Dotation de Solidarité Communautaire (42 M€) et renforcer les engagements de la Métropole en investissement tout en réduisant le besoin d'emprunt de 20 M€. Il est rappelé les ajustements en investissement à l'occasion de la DM1 : +78,3 M€ d'engagements pluriannuels en autorisations de programme (AP), +43,4 M€ de crédits de paiement (CP) en DM1 dès l'exercice 2023.

En l'absence de nouvelles marges de manœuvre, la DM2 vise à redéployer certains crédits et à tenir compte de certains décalages de dépenses et de recettes de 2023 à 2024 :

- Le total des engagements pluriannuels reste stable (+0,2 M€ sur un total de 865 M€) ;
- Le total des CP 2023 diminue de 11,7 M€ en dépenses et de 10,4 M€ en recettes.

La consommation progressive de l'enveloppe affectée au fonds des équipements structurants entraîne de nouvelles affectations de crédits de paiements au sein de l'AP et un report de crédits en 2024 : -4,1 M€ en CP 2023

Tableau de synthèse de l'AP « Fonds des équipements structurants »

Autorisations de programme / Opérations	Montant des autorisations de programmes - dépenses			Echéancier prévisionnel des crédits de paiement		
	Stock d'AP au 13/07/2023 (1)	Ajustement d'AP en DM2 (2)	Total AP (BP + DM1 + DM2) (3) = (1) + (2)	CP 2023 inscrits au BP+DM1 2023 (4)	Ajustement de CP 2023 en DM2 (5)	Total CP 2023 (BP + DM1 + DM2) (6) = (4) + (5)
<b>Fonds des équipements structurants</b>	<b>130 949 046</b>	<b>0</b>	<b>130 949 046</b>	<b>49 105 312</b>	<b>-4 120 500</b>	<b>44 984 812</b>
<i>Enfouissement LTHT Villeneuve la Garenne</i>	3 313 446	0	3 313 446	2 233 446	-840 500	1 392 946
<i>Passerelle de Thiais</i>	4 895 090	0	4 895 090	3 645 100	0	3 645 100
<i>Pont de Nogent</i>	340 001	0	340 001	340 001	0	340 001
<i>Gare de Bry-Villiers-Champigny</i>	552 000	830 225	1 382 225	552 000	0	552 000
<i>Franchissement Pleyel à Saint-Denis</i>	13 792 771	0	13 792 771	1 000 000	5 000 000	6 000 000
<i>Franchissement A1-La Courneuve</i>	3 836 000	0	3 836 000	1 550 027	0	1 550 027
<i>Le Colisée</i>	7 700 000	0	7 700 000	5 500 000	0	5 500 000
<i>TZEN3</i>	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
<i>Franchissement A1-Dugny-Le Bourget</i>	3 112 000	0	3 112 000	2 000 000	0	2 000 000
<i>Passerelle Village des Athlètes (FRISD)</i>	2 297 738	0	2 297 738	1 601 738	0	1 601 738
<i>Cité de la Gastronomie</i>	7 000 000	-1 000 000	6 000 000	1 800 000	0	1 800 000
<i>Ateliers Médicis</i>	8 500 000	0	8 500 000	0	2 550 000	2 550 000
<i>PRISME (Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain de Bobigny)</i>	13 000 000	0	13 000 000	10 650 000	0	10 650 000
<i>Franchissement Epinay-sur-Seine/Île-Saint-Denis</i>	6 000 000	0	6 000 000	400 000	-230 000	170 000
<i>Pôle gare MIN de Thiais</i>	1 500 000	0	1 500 000	1 000 000	0	1 000 000
<i>Altival</i>	6 000 000	0	6 000 000	1 800 000	0	1 800 000
<i>Restructuration Porte de la Chapelle</i>	11 110 000	0	11 110 000	3 333 000	0	3 333 000
<i>Gymnase de Dugny</i>	0	1 000 000	1 000 000	0	500 000	500 000
<i>Piscine issue du réemploi à Sevran</i>	0	2 000 000	2 000 000	0	600 000	600 000
<i>Autres équipements structurants</i>	36 000 000	-2 830 225	33 169 775	11 700 000	-11 700 000	0

Le montant total de l'AP n'évolue pas en DM2 et s'établit à 131 M€. Deux nouvelles opérations sont créées relatives à la construction du Gymnase de Dugny par l'EPT Paris Terres d'Envol (+1 M€ en AP ; +0,5 M€ en CP 2023) et à la réhabilitation et l'extension de la piscine de Sevran portées par la ville (+2 M€ en AP ; +0,6 M€ en CP 2023). Les opérations de nouvelle gare de Bry-Villiers-Champigny et de Cité de la gastronomie sont également modifiées en AP (respectivement +0,8 M€ et -1 M€). L'enveloppe des crédits non encore affectés à une opération est diminuée à due concurrence de ces ajustements pour équilibrer l'AP (-2,8 M€).

Outre les crédits 2023 inscrits pour les nouvelles opérations de Dugny et Sevran, les échéanciers de versement de 4 opérations ont été revus avec les partenaires pour 2023 : le Franchissement Urbain Pleyel (+5 M€ de CP 2023) ; Les Ateliers Médicis (+2,6 M€), l'enfouissement des lignes haute-tension à Villeneuve-la-Garenne (-0,8 M€) et le franchissement entre Epinay-sur-Seine et l'Île-Saint-Denis (-0,2 M€). L'enveloppe des crédits 2023 non encore affectés à une opération est diminuée à due concurrence de ces ajustements et son solde est reporté à 2024, soit un total de CP 2023 en baisse de 4,1 M€ dans le cadre de la DM2.

Les besoins complémentaires en AP sont limités et des reports de crédits de paiement en 2024 sont prévus : +0,2 M€ en AP ; -7,6 M€ en CP 2023

Tableau de synthèse des autres AP ajustées à l'occasion de la DM2

sations de programme / Opérations	Montant des autorisations de programmes - dépenses			Echéancier prévisionnel des crédits de paiement		
	Stock d'AP au 13/07/2023 (1)	Ajustement d'AP en DM2 (2)	Total AP (BP + DM1 + DM2) (3) = (1) + (2)	CP 2023 inscrits au BP+DM1 2023 (4)	Ajustement de CP 2023 en DM2 (5)	Total CP 2023 (BP + DM1 + DM2) (6) = (4) + (5)
<b>Centre aquatique olympique</b>	<b>60 420 963</b>	<b>1 500 000</b>	<b>61 920 963</b>	<b>25 426 089</b>	<b>-392 209</b>	<b>25 033 880</b>
Centre aquatique olympique Saint-Denis	60 420 963	1 500 000	61 920 963	25 426 089	-392 209	25 033 880
<b>GEMAPI</b>	<b>65 843 389</b>	<b>0</b>	<b>65 843 389</b>	<b>20 171 963</b>	<b>50 000</b>	<b>20 221 963</b>
Travaux de préservation, restauration et création de Zones d'expansion de crues (ZEC)	1 000 000	0	1 000 000	0	50 000	50 000
Autres dépenses non impactées par la DM2	64 843 389	0	64 843 389	20 171 963	0	20 171 963
<b>Valorisation des espaces naturels</b>	<b>11 078 157</b>	<b>1 661 550</b>	<b>12 739 707</b>	<b>4 434 157</b>	<b>400 000</b>	<b>4 834 157</b>
Plan Canopée - CD93	0	1 661 550	1 661 550	0	400 000	400 000
Autres dépenses non impactées par la DM2	11 078 157	0	11 078 157	4 434 157	0	4 434 157
<b>Planification territoriale</b>	<b>877 000</b>	<b>225 000</b>	<b>1 102 000</b>	<b>877 000</b>	<b>25 000</b>	<b>902 000</b>
SCOT	300 000	125 000	425 000	300 000	25 000	325 000
SIG	577 000	100 000	677 000	577 000	0	577 000
<b>Parc informatique</b>	<b>1 575 500</b>	<b>360 000</b>	<b>1 935 500</b>	<b>1 575 500</b>	<b>0</b>	<b>1 575 500</b>
Parc informatique	1 575 500	360 000	1 935 500	1 575 500	0	1 575 500
<b>Opérations d'aménagement</b>	<b>88 196 559</b>	<b>0</b>	<b>88 196 559</b>	<b>19 972 435</b>	<b>-5 601 658</b>	<b>14 370 777</b>
ZAC Plaine Saulnier	87 196 559	0	87 196 559	18 972 435	-5 601 658	13 370 777
Autres dépenses non impactées par la DM2	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
<b>Soutien aux copropriétés dégradées</b>	<b>12 100 000</b>	<b>0</b>	<b>12 100 000</b>	<b>1 463 760</b>	<b>-450 000</b>	<b>1 013 760</b>
Plans de sauvegarde	6 000 000	0	6 000 000	1 463 760	-450 000	1 013 760
Autres dépenses non impactées par la DM2	6 100 000	0	6 100 000	0	0	0
<b>Aménagement de bureaux</b>	<b>8 238 894</b>	<b>0</b>	<b>8 238 894</b>	<b>8 138 894</b>	<b>-1 600 000</b>	<b>6 538 894</b>
Aménagement des bureaux	8 238 894	0	8 238 894	8 138 894	-1 600 000	6 538 894
<b>JOP PARIS 2024</b>	<b>4 000 000</b>	<b>-3 500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sites de célébration - Club 2024 (8 à 10 sites)	4 000 000	-3 500 000	500 000	0	0	0
<b>Total ajustements DM2 (hors équip. structurants)</b>		<b>246 550</b>			<b>-7 568 867</b>	
<b>Total ajustements DM2 (dont équip. structurants)</b>		<b>246 550</b>			<b>-11 689 367</b>	

Les évolutions des volumes globaux d'AP (+0,2 M€) tiennent principalement à :

- La prise en compte du projet de reboisement « Plan Canopée » mis en œuvre par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis pour 1,7 M€ de subvention métropolitaine, dont 0,4 M€ à verser dès 2023. Ce projet était identifié dans la convention de coopération stratégique entre la Métropole et le Département approuvée par le Conseil métropolitain le 21 octobre 2022.
- La diminution de 3,5 M€ des crédits affectés au cofinancement des sites de célébration mis en place par les communes à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. En effet, les échanges avec les communes concernées font apparaître des besoins financiers majoritairement en fonctionnement : la Métropole maintiendra son soutien aux communes par le biais de crédits inscrits en fonctionnement en 2024.
- Au titre du « 1% artistique », l'inscription d'une AP de 1,5 M€ liée à la construction du Centre aquatique olympique et aux aménagements de la Plaine Saulnier. Aucune dépense à ce titre n'est prévue dès 2023. En outre, 0,4 M€ de charges prévues au traité de concession sont reportées à 2024.

S'agissant des volumes de CP 2023, les ajustements (-7,6 M€) correspondent principalement à un lissage des versements selon les besoins de facturation connus, entraînant une baisse des CP 2023 et une augmentation des CP 2024. Cela concerne les travaux d'aménagement des espaces publics et de réseaux sur la ZAC Plaine Saulnier (-5,6 M€), les travaux d'aménagement des bureaux de la Métropole (-1,6 M€) et les subventions aux travaux dans le cadre des plans de sauvegarde de l'habitat (-0,5 M€).

A noter à l'inverse que l'avancement d'une première opération de travaux en faveur des Zones d'Expansion de Crues (ZEC) nécessite l'anticipation de décaissements dès 2023 (+0,1 M€ en DM2).

## Après prise en compte du décalage de perception de recettes à hauteur de 10,4 M€, la DM2 est équilibrée

Dans le cadre du financement du Centre aquatique olympique, 10,4 M€ de subventions attribuées par la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) sont décalés sur 2024.

En parallèle, le moindre virement à la section d'investissement (pour rappel -1,3 M€) entraîne un solde global de la section d'investissement de -11,7 M€, équivalent au total des ajustements à la baisse des CP de dépenses d'investissement.

Il en résulte qu'à l'issue de la DM2, le budget 2023 de la Métropole ne dégagera aucun excédent en perspective de l'année 2024. Il convient dans ce contexte de maintenir une gestion budgétaire prudente face aux incertitudes de 2024. Celles-ci portent tant sur les recettes que sur les dépenses. Certains éléments d'incertitude affectent le niveau des recettes : niveau de dynamique nationale de TVA et modalités de répartition de la part dynamique de TVA entre les intercommunalités inconnues, évolution ou non du circuit financier métropolitain dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024. En dépenses, les coûts de l'énergie et des matières premières impactent les coûts des travaux. Le niveau des engagements pluriannuels de la Métropole demeure élevé, à 865 M€ de dépenses d'AP, pour lesquelles la Métropole devra conserver des marges de manœuvre financières suffisantes.

**DECISION MODIFICATIVE N°2-EXERCICE 2023-METREPOLE DU GRAND PARIS**

*(mouvements réels en millions d'euros)*

**Section de fonctionnement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP+DM1 2023	DM2	Total budget
			2023 BP+DM1+DM2
Frais de siège	12,1	0,0	12,1
Charges de personnel	13,1	0,3	13,4
Fonctionnement du Conseil Métropolitain	4,6	0,1	4,6
Communication	1,9		1,9
Charges financières	1,1	0,1	1,1
Dépenses imprévues	0,8	0,1	0,9
<b>Total des dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>33,5</b>	<b>0,6</b>	<b>34,1</b>

<b>Inventons la Métropole du Grand Paris</b>	<b>1,5</b>	<b>- 0,2</b>	<b>1,3</b>
Politique de l'énergie (hors SARE)	3,5		3,5
Politique de l'air	1,6		1,6
Lutte contre les nuisances sonores	0,4		0,4
Mobilité durable	7,0		7,0
Valorisation du patrimoine naturel et paysager	1,4		1,4
GEMAPI	12,3	0,1	12,4
Autres actions	0,6		0,6
<b>Environnement</b>	<b>26,9</b>	<b>0,1</b>	<b>26,9</b>
Programme SARE (Agences locales de l'énergies)	6,8		6,8
Programme SARE (autres actions)	3,1	0,5	3,5
<b>Programme SARE</b>	<b>9,9</b>	<b>0,5</b>	<b>10,4</b>
Plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat (PMHH)	0,7		0,7
Opérations ORCOD-RHI	0,4		0,4
Nuit de la solidarité	0,3		0,3
Autres actions en matière d'habitat (hors SARE)	0,1		0,1
<b>Habitat-Logement</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	0,3		0,3
Système d'information géographique (SIG)	0,1		0,1
Opérations d'aménagement	28,4	1,7	30,0
Agences d'urbanisme	1,2		1,2
EPL Paris la Défense	1,0		1,0
<b>Aménagement</b>	<b>31,0</b>	<b>1,7</b>	<b>32,7</b>
CODEV	0,1		0,1
Economie circulaire	1,6	0,0	1,6
Economie de proximité			
dont Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS)	2,0		2,0
Logistique	0,4		0,4
Economie de l'immobilier	0,6	0,0	0,6
Innovation	1,7		1,7
Attractivité internationale	0,9	0,1	1,0
Numérique	3,0	0,2	3,2
dont Fonds Innover dans la Ville			
Culture	1,3	0,0	1,3
Tourisme	1,5	0,0	1,5
<b>Développement économique et culturel</b>	<b>12,9</b>	<b>0,4</b>	<b>13,3</b>
Jeux olympiques Paris 2024	6,2	0,9	7,1
Jeux paralympiques Paris 2024	15,0		15,0
Autes manifestations sportives	0,5	0,3	0,8
<b>Manifestations sportives</b>	<b>21,8</b>	<b>1,1</b>	<b>22,9</b>
Coopération territoriale	0,9	- 0,5	0,3
<b>Coopération territoriale</b>	<b>0,9</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,3</b>
Soutien au Maroc	0,0	0,5	0,5
<b>Coopération internationale</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
<b>Total des dépenses d'intervention</b>	<b>106,4</b>	<b>3,5</b>	<b>109,9</b>

Attributions de compensation	3371,7		3371,7
Dotations de solidarité communautaire	42,0		42,0
Dotations d'équilibre (versement trop perçu 2022)	0,3		0,3
<b>Total des versements aux communes</b>	<b>3414,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3414,0</b>

<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>3553,8</b>	<b>4,1</b>	<b>3557,9</b>
---	---------------	------------	---------------

<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>12,7</b>		<b>12,7</b>
------------------------------	-------------	--	-------------

<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (B)</b>	<b>3566,5</b>	<b>4,1</b>	<b>3570,6</b>
---	---------------	------------	---------------

<i>Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (A)-(B)</i>	<i>206,8</i>	<i>- 4,1</i>	<i>202,7</i>
--	--------------	--------------	--------------

\* Une commune, membre d'un EPCI préexistant, a une attribution de compensation "négative" (179 k€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP+DM1 2023	DM2	Total budget
			2023 BP+DM1+DM2
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	1406,2		1406,2
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	47,7		47,7
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	30,3		30,3
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TFNB)	4,3		4,3
Taxe GEMAPI	20,0		20,0
	0,0		0,0
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>1509,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1509,1</b>

Dotations d'intercommunalité (DI)	137,7		137,7
Dotations de compensation de la part salaires (DCPS)	1031,0		1031,0
<b>DGF</b>	<b>1168,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1168,8</b>
Dotations d'équilibre versées par les EPT (dont reversement CFE = 41,7 M€)	972,7		972,7
<b>Reversements EPT vers MGP</b>	<b>972,7</b>	<b>0,0</b>	<b>972,7</b>
<b>GEMAPI-contributions des départements</b>	<b>3,2</b>	<b>0,0</b>	<b>3,2</b>
<b>Financement programme SARE</b>	<b>5,6</b>	<b>0,0</b>	<b>5,6</b>
<b>Fonds de dotation Paris 2024</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>3,7</b>	<b>0,0</b>	<b>3,7</b>
<b>Total dotations et cofinancements</b>	<b>2154,1</b>	<b>0,0</b>	<b>2154,1</b>

Attribution de compensation*	0,2		0,2
<b>Total des versements par les communes</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>

<b>Total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>3663,3</b>	<b>0,0</b>	<b>3663,3</b>
---	---------------	------------	---------------

<b>Excédent de fonctionnement N-1 reporté</b>	<b>109,9</b>		<b>109,9</b>
---	--------------	--	--------------

<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (A)</b>	<b>3773,3</b>	<b>0,0</b>	<b>3773,3</b>
---	---------------	------------	---------------

**Section d'investissement**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP+DM1 2023	DM2	Total budget 2023 BP+DM1+DM2
Fonds d'investissement métropolitain	35,0	★	35,0
Fonds infrastructures et équipements structurants	49,1	-4,1	45,0
Plan Vélo et autres aménagements cyclables	15,5		15,5
Fonds énergies	5,0		5,0
Fonds biodiversité	4,0		4,0
Fonds Nature 2050	1,6		1,6
Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS)	6,5		6,5
Fonds Innover dans la Ville	1,7		1,7
Fonds de soutien pour la restructuration et la reconstruction des bâtiments, mobiliers et matériels municipaux endommagés	5,0		5,0
<b>Soutien aux investissements locaux</b>	<b>123,4</b>	<b>-4,1</b>	<b>119,3</b>
Reconstruction du Pont Obolon (Kiev)	0,3		0,3
<b>Soutien à la Ville de Kiev</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>
Réouverture de la Bièvre	0,3		0,3
EPTB Seine Grands Lacs (Casier pilote de la Bassée...)	12,5		12,5
Renaturation de l'Yerres	1,5		1,5
Renaturation de l'Orge	0,2		0,2
Vallon du Sausset	0,1		0,1
Redécouverte de la Veille mer	0,3		0,3
Système d'endiguement et berges	3,6		3,6
Fonds intempéries	0,6		0,6
Zones d'expansion des crues (ZEC)	0,0	0,1	0,1
Autres opérations	1,2		1,2
<b>GEMAPI</b>	<b>20,2</b>	<b>0,1</b>	<b>20,2</b>
Participation Coopérative carbone	0,2		0,2
Participation SEM Axe Seine Energie	0,5		0,5
Résorption des points noirs bruit ferroviaires	3,5		3,5
Zone à Faibles Emissions (ZFE)	0,4		0,4
Métropole Roule Propre	20,0		20,0
Valorisation du patrimoine naturel	4,4	0,4	4,8
Prévention du bruit dans l'environnement	0,1		0,1
<b>Environnement (hors GEMAPI)</b>	<b>29,1</b>	<b>0,4</b>	<b>29,5</b>
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	0,3	0,0	0,3
Système d'information géographique (SIG)	0,6		0,6
Opérations d'aménagement	20,0	-5,6	14,4
Centre Aquatique Olympique	25,4	-0,4	25,0
Plan Piscines "Héritage 2024"	4,2		4,2
Contribution EPL Paris la Défense	1,8		1,8
Participation SEM SEQUANO	1,6		1,6
<b>Aménagement</b>	<b>53,8</b>	<b>-6,0</b>	<b>47,9</b>
Soutien aux copropriétés dégradées	1,5	-0,5	1,0
Logements adaptés	0,3		0,3
<b>Habitat-Logement</b>	<b>1,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,3</b>
Projets d'aménagement touristique	0,1		0,1
Pavillon temporaire - Biennale d'architecture de Versailles	0,2		0,2
Participation Foncière commerce	8,5		8,5
<b>Développement économique et culturel</b>	<b>8,8</b>	<b>0,0</b>	<b>8,8</b>
Plateforme pour l'attractivité du Grand Paris	2,3		2,3
Acquisition de données numériques	0,1		0,1
<b>Numérique</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>2,4</b>
Informatique (dont site internet)	1,7		1,7
Travaux d'aménagement et équipements du siège	8,1	-1,6	6,5
<b>Fonctions supports</b>	<b>9,8</b>	<b>-1,6</b>	<b>8,2</b>
Dépenses imprévues	0,5		0,5
<b>Autres dépenses</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement de l'exercice</b>	<b>250,0</b>	<b>- 11,7</b>	<b>238,3</b>
<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>1,1</b>		<b>1,1</b>
<b>Solde d'investissement N-1 reporté</b>	<b>57,5</b>		<b>57,5</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>308,6</b>	<b>- 11,7</b>	<b>296,9</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3875,1</b>	<b>- 7,6</b>	<b>3867,5</b>

★ Crédits non affectés à une opération et reportés en 2024

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP+DM1 2023	DM2	Total budget 2023 BP+DM1+DM2
Emprunt	9,0		9,0
Opérations d'aménagement	10,1		10,1
Centre Aquatique Olympique	17,2	-10,4	6,8
Fonds résilience (remboursements)	2,2		2,2
Remboursement travaux d'aménagement	2,9		2,9
FCTVA	3,9		3,9
Autres recettes	0,7		0,7
<b>Total des recettes réelles d'investissement de l'exercice</b>	<b>46,0</b>	<b>- 10,4</b>	<b>35,6</b>
<b>Excédent d'investissement n-1 reporté</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
<b>Affectation en réserve d'investissement</b>	<b>58,6</b>		<b>58,6</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>104,6</b>	<b>- 10,4</b>	<b>94,2</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3877,9</b>	<b>- 10,4</b>	<b>3867,5</b>
Reprise de l'excédent de DM1 solde	2,8	2,8 0,0	0,0